

Conseil Municipal du 25 mars 2022

# Vote du compte de gestion



# Compte de gestion

095033  
SGC CERGY-PONTOISE



II-1  
Exercice 2021

## 20700 - BOISEMONT - RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	630 083,06	894 312,17	1 524 395,23
Titres de recettes émis (b)	73 169,86	638 607,12	711 776,98
Réductions de titres (c)	12 316,80		12 316,80
Recettes nettes (d = b - c)	60 853,06	638 607,12	699 460,18
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	630 083,06	894 312,17	1 524 395,23
Mandats émis (f)	172 226,60	632 342,66	804 569,26
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	172 226,60	632 342,66	804 569,26
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		6 264,46	
(h - d) Déficit	111 373,54		105 109,08

Conseil Municipal du 25 mars 2022

# Vote du compte administratif



# Présentation du compte administratif

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	638 607,12 €	Recettes	60 853,06 €
Dépenses	632 342,66 €	Dépenses	172 226,60 €
<b>Résultat exercice 2021</b>	<b>6 264,46 €</b>	<b>Résultat exercice 2021</b>	<b>- 111 373,54 €</b>
Résultat antérieur	468 628,17€	Résultat antérieur	409 596,95€
<b>Résultat cumulé</b>	<b>474 892,63 €</b>	<b>Résultat cumulé</b>	<b>298 223,41€</b>

## INVESTISSEMENT

Reste à réaliser dépenses	460 933,23 €
Reste à réaliser recettes	187 796,26 €
<b>Solde RAR</b>	<b>- 273 136,97 €</b>

# Affectation du résultat

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat exercice 2021	6 264,46 €	Résultat exercice 2021	- 111 373,54 €
Résultat antérieur reporté	468 628,17€	Résultat antérieur reporté	409 596,95 €
<b>TOTAL RESULTAT CUMULE</b>	<b>474 892,63 €</b>	<b>TOTAL RESULTAT CUMULE</b>	<b>298 223,41€</b>

## Affectation du résultat :

+ **474 892,63 €** au compte 002

« excédent de fonctionnement reporté »

+ **298 223,41€** au compte 001

« excédent d'investissement reporté »

<b>Solde RAR en dépenses</b>	<b>- 273 136,97 €</b>
------------------------------	-----------------------

Conseil Municipal du 25 mars 2022

# Présentation du budget primitif 2022



# INTRODUCTION

- Une Année 2022 qui doit prendre en compte :
  - L'évolution de la masse salariale au sein de l'école
  - Les impacts de la situation économique et sociale en France et sur le territoire
  - Les potentiels effets du plan de relance de l'Etat et les éventuelles mesures de restrictions budgétaires pour les collectivités.
- Les intentions :
  - La réalisation du projet de mandat dans une commune où il est nécessaire de s'adapter à l'accroissement de sa population, de ses effectifs scolaires et qui a besoin de mettre à jour sa politique d'urbanisme
  - Se projeter dans le schéma de mutualisation (intégration au service commun informatique et mise à l'étude d'autres thématiques), la révision du PLU.

# Les axes poursuivis par l'équipe municipale

## Agir pour l'enfance et la jeunesse

- Rénover et agrandir le groupe scolaire
- Soutenir les projets pédagogiques de l'école
- Maintenir le partenariat pour l'accueil extra-scolaire des enfants

## Penser l'évolution des équipements municipaux

- Engager des travaux de rénovation énergétique pour des bâtiments publics plus économes en énergie
- Agrandir et aménager la mairie
- Poursuivre l'accessibilité des équipements de la commune

## Un village qui s'engage et qui rassemble

- Poursuite des actions qui animent le village
- Proposer des actions au sein du CCAS pour les seniors et les familles
- Création d'une nouvelle identité visuelle

## Valoriser, préserver et aménager le cadre de vie

- Actualiser les documents d'urbanisme
- Aménager l'espace public pour circuler et se promener en toute sécurité
- Actions de sensibilisation en lien avec le patrimoine

# Les recettes fiscales : réforme de la taxe d'habitation

Pour rappel, taux communal TFPB 2021= Taux communal TFPB 2020 + Taux Départemental TFPB 2020 soit 10,14% + 17,18% = **27,32%**

A partir du 01/01/2022, exonération taxes locales constructions nouvelles à 40%.

Pour 2022, les taux soumis au vote seront les suivants :

	2020	2021	2022
Taxe d'habitation	10,13%	10,13%	10,13
Taxe sur le foncier bâti	10,14%	27,32%	<b>28,32%</b>
Taxe sur le foncier non bâti	36,13%	36,13%	36,13

# Le budget primitif 2022

		Dépenses	Recettes	
FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général	514 354,05	Produits des services	20 000,00
	Masse salariale	361 200,00	Fiscalité	427 121,31
	Subvention et participation	80 359,89	Dotations et participations	10 000,00
	Intérêts de la dette	1 500,00	Autres produits de gestion courante	30 400,00
	Charges exceptionnelles et provisions	2 000,00	Excédent antérieur reporté	474 892,63
	Dotations aux provisions	3 000,00		
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>962 413,94</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>962 413,94</b>

INVESTISSEMENT	Gros travaux	0	Subventions	0
	Entretien et maintenance	0		
	Autres immobilisations hors opérations	10 886,44	Solde d'exécution reporté	298 223,41
	Dépôts et cautions	1 200,00		
	Remboursement en capital des emprunts	13 000,00		
	<b>Sous Total dépenses investissement</b>	<b>25 086,44</b>	<b>Sous Total recettes d'investissement</b>	<b>298 223,41</b>
	Reprise des RAR 2020	460 933,23	Reprise des RAR 2020	187 796,26
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>486 019,67</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>486 019,67</b>	

## Le budget primitif 2022

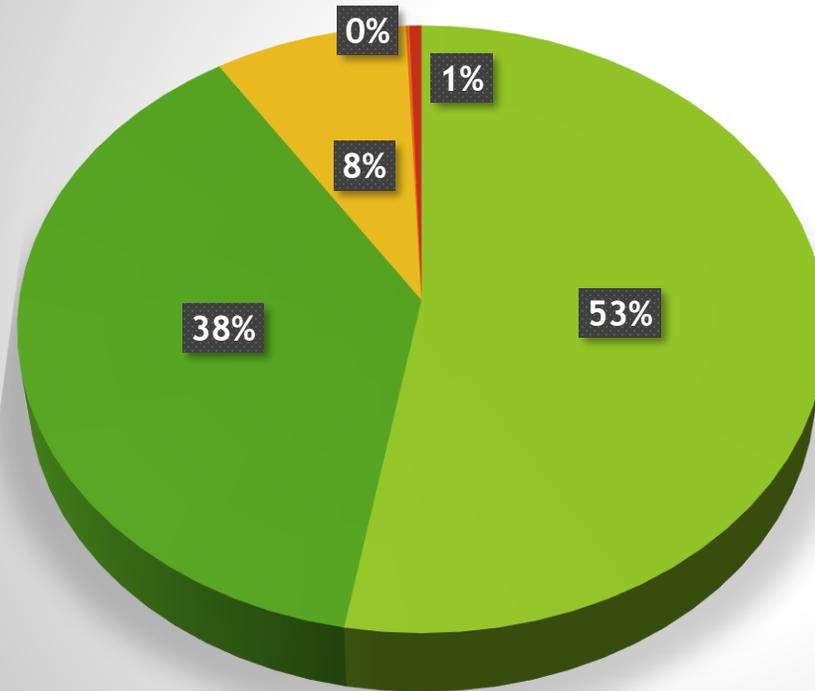
Le budget total de la ville de Boisémont s'établit à 1 448 433,61 €

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	962 413,94 €	962 413,94
Investissement	486 019,67 €	486 019,67 €
- dont opérations d'équipement 2022	10 886,44 €	0 €

Les dépenses d'investissement 2022 ne nécessitent pas de faire recours à l'emprunt ou le virement d'excédent de fonctionnement.

# Le budget primitif 2022

## Dépenses de fonctionnement 962 413,94 €



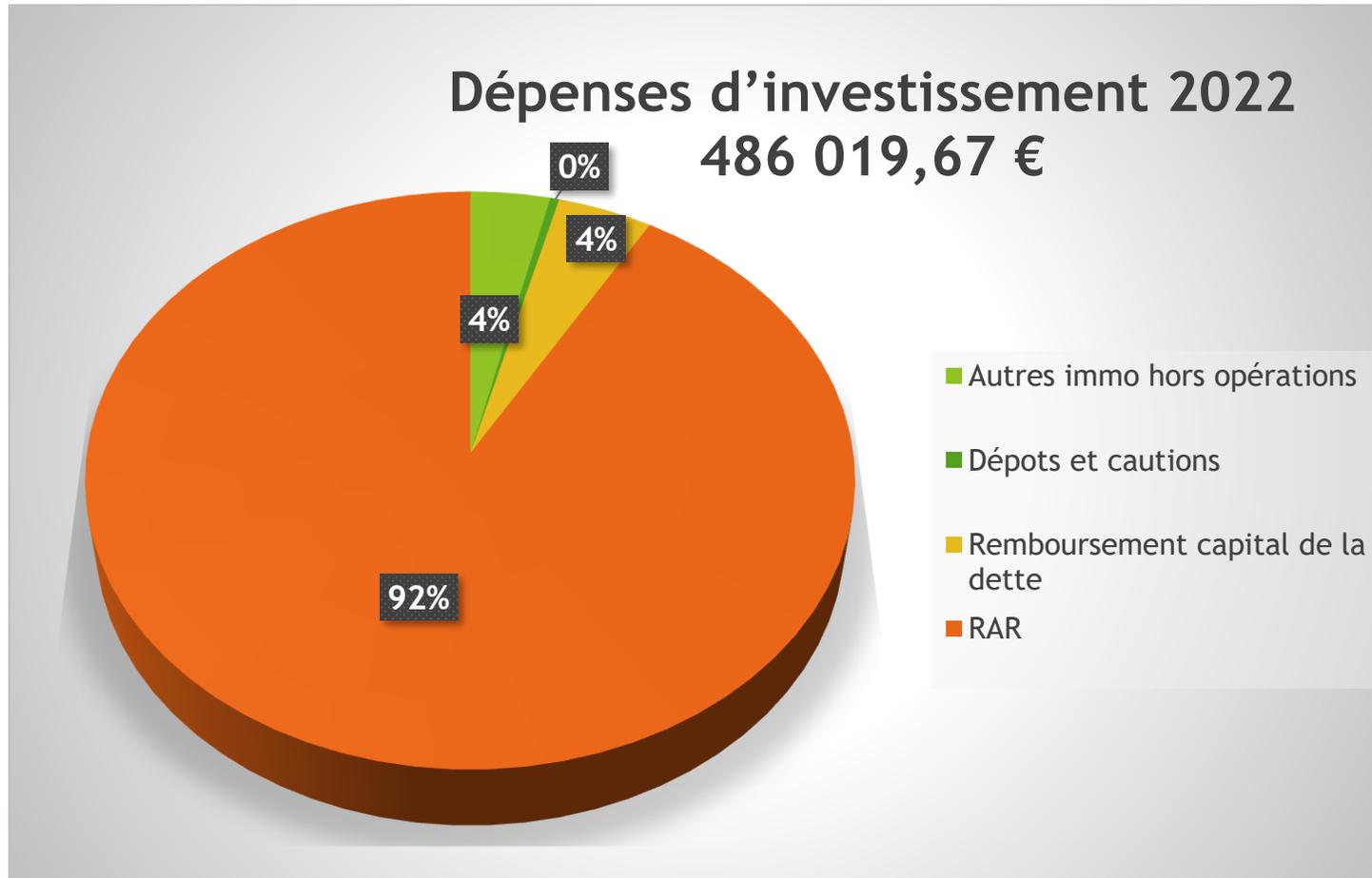
- Charges à caractère général
- Masse salariale
- Subvention, participation
- Intérêts de la dette
- Charges exceptionnelles et provisions

# Une masse salariale maîtrisée à forte dynamique

La masse salariale évolue de +13,5 % sous l'effets de plusieurs facteurs

- Les évolutions réglementaires et d'autres effets extérieurs:
  - Évolution du SMIC basé sur l'inflation
  - Réformes statutaires : accord sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations avec revalorisation des grilles indiciaires pour les catégories C, loi de transformation de la fonction publique de 2019 avec application au 01/01/2022
  - Le glissement vieillesse technicité, effet mécanique lié à l'évolution des carrières
  - Dégel du point d'indice prévu à l'été 2022
- L'augmentation du nombre d'habitants sur notre commune:
  - L'augmentation de la population a nécessité une adaptation de nos ressources humaines, d'où une augmentation de la masse salariale :
    - Pour le scolaire, le périscolaire un recrutement à été pérennisé en 2022, les heures de certains contrats de travail ont eu leur augmentation maintenue.

# Le budget primitif 2022



# Les principaux projets d'investissements pour 2022

- Fait en 2021 :
  - Sécurisation, accès et entretien du site de la Cupidonne : 22 K€
  - Refonte du site internet : 3 K€
  - Tableau Numérique Interactif + Ordinateurs école : 20 K€ (subvention Education Nationale de 6500€)
  - Illuminations 7 k€
- Des projets engagés en 2021 qui se finalisent en 2022 :
  - Rénovation complète du rez-de-chaussée de la mairie : 135 K€ (subvention accordée 40 % Région et 30 % Département)
  - Toiture crèche : 21 K€ (Subvention accordée 7 K€)
  - Sécurisation de l'école : 15 K€ (subvention demandée de 4 K€)
  - Complexe sportif (inscrit au PPI / 50 % de la dépense par le Conseil Régional)